

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

**DECISION DU PRESIDENT****N° : DEC-008-2018****Objet : Attribution du marché 2018-10 pour l'acquisition d'une pelle mécanique à roues d'occasion**

Vu les statuts d'Albret Communauté,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la réglementation applicable aux marchés publics,  
Vu la délibération n°DE-157-2018 du 27 juin 2018 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Considérant l'avis de la commission qui s'est réunie le 11 septembre ;

Le service voirie de la Communauté de Communes Albret Communauté souhaite acquérir une pelle hydraulique d'occasion pour effectuer des travaux de pelle liés à l'entretien courant des chaussées : curage de fossés, saignées, terrassement.

Pelle sur pneus 14T, DOOSAN (DAEWOO) d'occasion, année 2011, 6086 heures.  
1 godet de curage inclinable / 1 godet trapèze / 1 godet de terrassement.  
Garantie 6 mois.

Le marché est attribué à CODIMATRA pour 79 800 € net.

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

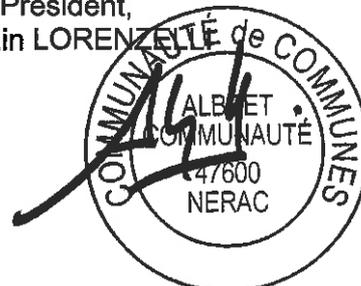
**Article 1** : a décidé d'attribuer le marché 2018-10 à la société CODIMATRA pour un montant de 79 000 € TTC ;

**Article 2** : Précise que le marché a été signé et notifié à la société CODIMATRA ;

**Article 3** : Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Fait à NERAC le, 12 DEC 2018

Le Président,  
Alain LORENZETTI



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire